
2. APERÇU GÉNÉRAL

INTRODUCTION

9. Les *statistiques monétaires* forment un ensemble complet de données de stock et de flux sur les actifs et passifs financiers et non financiers du secteur des sociétés financières d'une économie. Pour l'organisation et la présentation des statistiques monétaires, ce manuel recommande l'utilisation de deux cadres statistiques généraux — comptes de patrimoine sectoriels et situations :

- Le premier cadre, qui est aussi le plus fondamental, est le *compte de patrimoine sectoriel*, dans lequel sont présentées des données de stock et de flux désagrégées sur toutes les catégories d'actifs et de passifs d'un sous-secteur déterminé du secteur des sociétés financières.
- Le second cadre est la *situation*, dans laquelle les données du compte de patrimoine sectoriel d'un ou plusieurs sous-secteurs du secteur des sociétés financières sont regroupées en catégories d'actifs et de passifs plus agrégées qui sont particulièrement utiles à l'analyse.

10. Les situations (décris au chapitre 7 du présent manuel) sont les suivantes :

- Les situations établies pour les divers sous-secteurs du secteur des sociétés financières, qui sont au nombre de trois — la *situation de la banque centrale (SBC)*, la *situation des autres institutions de dépôts (SAID)* et la *situation des autres sociétés financières (SASF)*.
- La *situation des institutions de dépôts (SID)*, qui est le résultat de la consolidation de la *SBC* et de la *SAID*.
- Une situation qui présente des données consolidées pour l'ensemble du secteur — la *situation des sociétés financières (SSF)*, obtenue par consolidation de la *SID* et de la *SASF*.

11. Les *statistiques financières* forment un ensemble complet de données de stock et de flux sur les actifs et

passifs financiers de tous les secteurs de l'économie. Les statistiques financières sont organisées et présentées de manière à faire apparaître les flux financiers entre les secteurs d'une économie et les positions d'actif et de passif correspondantes.

12. Les *comptes des opérations financières*, présentés sous la forme d'une matrice des opérations financières entre tous les sous-secteurs d'une économie, sont parmi les éléments au centre des statistiques financières décrites au chapitre 8 de ce manuel.

PORTÉE ET FINALITÉS DES STATISTIQUES

13. Les statistiques décrites ici retracent tous les actifs et passifs financiers de l'ensemble des unités institutionnelles d'une économie, en mettant particulièrement l'accent sur le secteur des sociétés financières (la définition des divers secteurs est donnée au chapitre 3). La plupart des actifs financiers sont des créances pour le créancier, qui donnent lieu à des obligations correspondantes, ou engagements, pour le débiteur. Une créance financière est un actif qui confère au créancier le droit de recevoir du débiteur un paiement, ou une série de paiements, dans des circonstances spécifiées dans le contrat qui les lie. L'or monétaire et les DTS sont considérés comme des actifs financiers, même si leurs détenteurs n'ont pas de créance sur d'autres unités.

14. D'autres instruments financiers de nature conditionnelle, comme les garanties de crédits, ne sont pas des actifs financiers et, partant, ne sont pas inclus dans les statistiques monétaires et financières. (Les actifs et autres instruments financiers sont décrits au chapitre 4.)

15. Comme le *SCN 1993*, le présent manuel énonce les principes et concepts d'évaluation des flux et stocks financiers (décrits au chapitre 5). En particulier, chaque flux financier est le résultat de l'un ou de plusieurs des facteurs suivants :

- Opération
- Variation de la valeur d'un actif ou d'un passif financier
- Autres changements de volume d'actifs/passifs

APERÇU GÉNÉRAL

Dans l'établissement des statistiques monétaires et financières, ces facteurs sont ceux auxquels est attribuée toute variation d'une période à l'autre de l'encours (c'est-à-dire du stock) des actifs et passifs financiers figurant au compte de patrimoine des sociétés financières.

16. Les statistiques monétaires et financières constituent une composante fondamentale et, à certains égards, spéciale du système de statistique macroéconomique d'un pays. Si on les compare à d'autres catégories de macrostatistiques (en particulier les statistiques de comptabilité nationale, de balance des paiements et de finances publiques), on s'aperçoit que, dans la plupart des pays, les statistiques monétaires sont établies et diffusées plus rapidement et plus fréquemment, que ce soit parce que la loi et la réglementation l'exigent (dans de nombreux pays) ou parce que les responsables de la décision et les participants du marché en ont besoin, comme c'est le cas dans tous les pays. La plupart des pays établissent des statistiques monétaires sur une base mensuelle et les diffusent dans des délais relativement courts.

17. Aux fins de la politique monétaire, l'accent est mis sur les données relatives au secteur des institutions de dépôts, qui sont présentées dans la *SBC*, la *SAID* et la *SID*. La *SBC* contient des données sur toutes les composantes de la monnaie centrale, qui comprend les passifs de la banque centrale entrant dans les agrégats monétaires de l'économie. La *SID* présente des données sur tous les passifs des institutions de dépôts qui sont inclus dans la définition nationale de la monnaie au sens large. (Les agrégats monétaires, la monnaie centrale et les agrégats de crédit sont traités au chapitre 6.)

18. L'identité du compte de patrimoine qui est conservée dans la *SID* permet de relier directement la masse monétaire au sens large aux créances des institutions de dépôts sur les non-résidents et sur les secteurs résidents de l'économie. Ces données sont importantes pour l'élaboration et la conduite de la politique monétaire et des politiques macroéconomiques de type plus général.

19. La *SSF* est, par sa couverture institutionnelle, l'ensemble le plus vaste de statistiques monétaires. Elle présente des données consolidées sur toutes les unités institutionnelles du secteur des sociétés financières. Les données de la *SSF* sont particulièrement utiles pour l'analyse des créances de ce secteur sur les autres secteurs de l'économie et sur les non-résidents (c'est-à-dire de ses crédits à ces entités).

20. Les statistiques financières sont la source des données utilisées pour établir le compte financier du *SCN 1993*.

Il est possible de faire des économies de ressources si les statistiques financières et le compte financier du *SCN 1993* sont élaborés dans un seul et même processus, ou, au moins, s'il existe une coopération très étroite entre les statisticiens des comptes monétaires et ceux de la comptabilité nationale. Cependant, le compte financier du *SCN 1993* inclut un vaste ensemble de données de secteurs autres que le secteur des sociétés financières.

21. Le présent manuel contient une description des comptes des opérations financières — matrice des opérations financières intersectorielles d'une économie — et des stocks correspondants de créances et engagements financiers entre secteurs. L'accent est mis sur les colonnes de la matrice qui se rapportent aux créances et engagements des sous-secteurs du secteur des sociétés financières à l'égard

- les uns des autres
- des secteurs non financiers de l'économie
- des non-résidents

En ce qui concerne les sous-secteurs du secteur des sociétés financières, les données des lignes et colonnes y afférentes sont tirées directement des comptes de patrimoine sectoriels, qui sont décrits au chapitre 7. Les données de la matrice qui ne se rapportent pas aux créances sur le secteur des sociétés financières ou aux engagements envers lui proviennent d'autres catégories de macrostatistiques, notamment de comptabilité nationale.

22. Les données sur les prix du marché des actifs financiers et sur les taux de change du marché sont nécessaires à l'application des recommandations du présent manuel sur l'évaluation des actifs et passifs financiers. (Les principes d'évaluation sont brièvement décrits à la section suivante de ce chapitre.) Cependant, l'élaboration et la présentation des données macroéconomiques sur les taux d'intérêt, les prix des titres, les cours des actions ou les taux de change ne relèvent pas du cadre des statistiques monétaires et financières telles qu'elles sont définies ici. Les pays utilisent divers modes de communication des données, plans d'échantillonnage, formules de calcul des intérêts composés, méthodes d'établissement des moyennes et présentations pour les indices et autres séries de données sur les taux d'intérêt, les prix et rendement des titres, les cours des actions et les taux de change. Le présent manuel se limite à une recommandation d'ordre général, celle de veiller à ce que ces données reflètent les prix du marché et les taux d'intérêt effectifs (et non nominaux) et soient représentatives des actifs et marchés financiers en question.

RELATION AVEC LE SCN 1993

23. En raison des liens intrinsèques entre les statistiques monétaires et financières et le compte financier du *SCN 1993*, il y a concordance quasi parfaite des principes et concepts du présent manuel avec ceux du *SCN 1993*. En particulier, ces deux recueils de directives internationales font apparaître une convergence de vues sur des questions telles que les critères de résidence, la sectorisation de l'économie, la classification des diverses catégories d'actifs et passifs financiers, la date d'enregistrement des opérations et autres flux, l'évaluation des actifs et passifs financiers et l'agrégation et la consolidation des données¹.

24. Comme le champ qu'il recouvre est plus large, le *SCN 1993* énonce un grand nombre de principes et concepts qui ne s'appliquent pas directement au présent manuel. Certains des concepts retenus ici ne sont pas traités dans le *SCN 1993*, ou le sont mais de façon moins détaillée. La plus grande différence entre ces deux publications a trait à la définition des agrégats monétaires. Les questions que celle-ci soulève ne sont pas examinées dans le *SCN 1993*, alors qu'elles sont d'une importance fondamentale pour les statistiques monétaires. Elles sont approfondies aux chapitres 6 et 7 de ce manuel. Les autres différences sont décrites dans le cadre des principes et concepts passés en revue dans le reste de ce chapitre.

PRINCIPES ET CONCEPTS

25. La présente section passe en revue l'ensemble des principes et concepts sur lesquels reposent les statistiques monétaires et financières établies selon les recommandations de ce manuel. L'application de ces principes et concepts, ainsi que du processus d'enregistrement et de présentation systématiques des données qui en découlent, ont pour effet de favoriser la cohérence interne des livres des débiteurs et des créanciers, d'assurer la concordance des données avec d'autres grandes catégories de macrostatistiques et de faciliter les comparaisons entre pays. Ces principes et concepts seront examinés plus en détail dans les chapitres suivants.

¹Les principes et concepts retenus dans le présent manuel concordent également avec ceux de la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements* (1993) et du *Manuel de statistiques de finances publiques* du FMI (à paraître). Il est tenu compte dans ce manuel des récentes révisions du *SCN 1993* et du *Manuel de la balance des paiements* — en particulier celles qui se rapportent au traitement statistique des dérivés financiers.

TERRITOIRE ÉCONOMIQUE, RÉSIDENCE ET CENTRE D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE

26. La distinction entre résidents et non-résidents est l'une des caractéristiques essentielles de tous les systèmes macrostatistiques, y compris des statistiques monétaires et financières décrites ici. Il faut classer à part les stocks et les flux associés aux créances sur les non-résidents et aux engagements à leur égard pour pouvoir évaluer les réserves internationales d'un pays et sa dette extérieure. De même, comme les agrégats monétaires n'incluent d'ordinaire que les engagements envers les résidents, la distinction entre résidents et non-résidents revêt une importance cruciale.

27. Comme l'explique plus en détail le chapitre 3, la résidence est définie ici sur la base des concepts de territoire économique et de centre d'intérêt économique, et non de critères de nationalité ou juridiques. Les concepts adoptés ici sont identiques à ceux du *SCN 1993* et de la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements*.

28. Les frontières économiques d'un pays ne correspondent pas nécessairement aux frontières qui lui sont reconnues sur le plan politique. Son territoire économique est la zone géographique relevant d'un gouvernement à l'intérieur de laquelle les personnes, les biens et les capitaux circulent librement.

29. Une unité institutionnelle a un centre d'intérêt économique dans un pays et est résidente de ce pays lorsqu'il existe, sur le territoire économique dudit pays, un endroit (domicile, lieu de production ou locaux à autre usage) dans lequel ou à partir duquel elle exerce des activités et effectue des opérations économiques d'une ampleur significative, et a l'intention de continuer à le faire (soit indéfiniment, soit pendant une période déterminée). Les entités qui ne répondent pas aux critères ci-dessus sont dites non résidentes².

SECTORISATION

30. Pour définir les agrégats monétaires et du crédit (décris au chapitre 7), il est nécessaire d'identifier les secteurs émetteurs et détenteurs de monnaie (crédit). La sectorisation est en outre d'une importance cruciale

²Dans le *SCN 1993*, les non-résidents sont collectivement désignés par l'expression «reste du monde». On entend ici par non-résidents toutes les entités, ou tous les groupements d'entités, qui ne sont pas résidents d'une économie.

APERÇU GÉNÉRAL

pour l'établissement des statistiques financières (chapitre 8) et, en particulier, des comptes des opérations financières qui retracent les stocks et flux financiers intersectoriels.

31. Les unités institutionnelles diffèrent par leurs objectifs, leurs fonctions et leur comportement économiques, et sont groupées en secteurs. Chaque secteur se compose d'unités présentant des caractéristiques analogues. Les unités résidentes de l'économie sont regroupées en secteurs institutionnels mutuellement exclusifs. Ces secteurs, qui sont décrits au chapitre 3, sont les suivants :

- Sociétés financières
- Administrations publiques
- Sociétés non financières
- Ménages
- Institutions sans but lucratif au service des ménages

32. Le secteur des sociétés financières se subdivise en cinq sous-secteurs : 1) la banque centrale, 2) les autres institutions de dépôts, 3) les autres intermédiaires financiers, à l'exclusion des sociétés d'assurance et des fonds de pension, 4) les sociétés d'assurance et les fonds de pension et 5) les auxiliaires financiers. Dans le cadre des statistiques monétaires et financières, les sous-secteurs 3) à 5) sont regroupés en un seul sous-secteur, celui des *autres sociétés financières*. Cette consolidation de tous les sous-secteurs du secteur des sociétés financières, à l'exception de ceux de la banque centrale et des autres institutions de dépôts, n'est pas opérée dans le *SCN 1993*³.

33. Le secteur des administrations publiques se subdivise en administration centrale, administrations d'États fédérés et administrations locales.

34. Le secteur des sociétés non financières comprend trois sous-secteurs : 1) les sociétés non financières publiques, 2) les sociétés non financières privées nationales et 3) les sociétés non financières sous contrôle étranger. Aux fins de l'élaboration des statistiques monétaires et financières, le secteur des sociétés non financières est subdivisé ici en deux sous-secteurs seulement — les *sociétés non financières publiques* et

les *autres sociétés non financières*. Par conséquent, contrairement à la règle adoptée dans le *SCN 1993*, cette sous-sectorisation n'est pas opérée ici sur la base de la résidence des unités qui ont la propriété ou le contrôle des sociétés non financières.

35. Le *SCN 1993* fait une large place à la classification des ménages et des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) dans des secteurs séparés, mais les regroupe parfois sous l'appellation *d'autres secteurs résidents*, premier niveau de subdivision des statistiques monétaires décrites au chapitre 7 et des données sur les opérations financières présentées au chapitre 8. Des données distinctes peuvent être fournies sur les secteurs des ménages et des ISBLSM de tel ou tel pays, si nécessaire.

CLASSIFICATION

36. Les actifs et passifs du secteur des sociétés financières sont classés en larges catégories, qui sont les suivantes :

- Or monétaire et DTS
- Numéraire et dépôts
- Titres autres qu'actions
- Crédits
- Actions et autres participations
- Réserves techniques d'assurance
- Dérivés financiers
- Autres comptes à recevoir/à payer
- Actifs non financiers

Au deuxième niveau de classification, le numéraire et les dépôts sont décomposés en numéraire, dépôts transférables et autres dépôts; il est en outre procédé à une subdivision des réserves techniques d'assurance et des autres comptes à recevoir/à payer⁴. (Ces classifications sont décrites au chapitre 4.)

37. Les actions et autres participations inscrites au passif du compte de patrimoine des sociétés financières sont subdivisées en : 1) apports des propriétaires, 2) bénéfices non distribués, 3) réserves générales et spéciales, 4) allocations de DTS (dans le cas de la banque centrale) et 5) réévaluations. Il est nécessaire de disposer de données sur ces catégories pour effectuer une analyse détaillée des actions et autres participations des sociétés

³Dans le *SCN 1993*, le sous-secteur des autres institutions de dépôts se subdivise lui-même en deux catégories distinctes, à savoir les institutions de dépôts monétaires (qui acceptent des dépôts transférables) et les «autres» (qui n'acceptent pas de dépôts transférables). Ces sous-catégories n'entrent pas dans l'élaboration des statistiques monétaires et financières présentées dans ce manuel. Des données complémentaires les concernant peuvent être utiles à l'analyse dans le cadre des statistiques monétaires et financières de certains pays.

⁴Le numéraire et les dépôts sont ensuite désagrégés selon leur monnaie de libellé (monnaie nationale/monnaies étrangères). Les réserves techniques d'assurance sont subdivisées en 1) droits nets des ménages sur les réserves techniques d'assurance vie et sur les fonds de pension, et 2) réserves-primes et réserves-sinistres. Les autres comptes à recevoir/à payer sont ventilés en 1) crédits commerciaux et avances et 2) autres.

financières dans le cadre des statistiques monétaires. Cette subdivision des actions et autres participations n'apparaît pas dans le *SCN 1993* ni dans les statistiques financières traitées au chapitre 8 de ce manuel.

ÉVALUATION

38. Le présent manuel recommande d'évaluer de préférence au prix du marché les opérations, les autres flux financiers et les stocks (c'est-à-dire les montants inscrits au compte de patrimoine). Comme le prix du marché n'est pas toujours connu pour les actifs financiers qui ne sont pas négociés sur le marché secondaire ou qui le sont peu fréquemment, il faut estimer son équivalent pour ces actifs. Cet équivalent est dénommé ici la juste-valeur. (Les principes d'évaluation, qui sont décrits au chapitre 5, sont identiques à ceux qui sont adoptés dans le *SCN 1993*, à l'exception évoquée ci-après.)

39. Aux fins des statistiques financières (décris au chapitre 8), le présent manuel recommande d'évaluer au prix du marché les actions et autres participations inscrites à l'actif aussi bien qu'au passif du compte de patrimoine, principe conforme à celui qui est retenu dans le *SCN 1993*. Dans le cadre des statistiques monétaires (chapitre 7), les actions et autres participations figurant à l'actif du compte de patrimoine doivent être évaluées au prix du marché, alors que certaines composantes des actions et autres participations inscrites au passif doivent être enregistrées à leur valeur d'origine, c'est-à-dire à leur valeur comptable. Ces méthodes d'évaluation ne sont pas évoquées dans le *SCN 1993*, car les actions et autres participations n'y sont pas désagrégées. Le présent manuel recommande en outre de présenter à un poste pour mémoire du compte de patrimoine sectoriel des données complémentaires sur la valeur de marché de ces actions et autres participations.

40. L'évaluation des crédits constitue une exception à la règle de comptabilisation au prix du marché ou à la juste valeur. En particulier, les crédits doivent être évalués sur la base de l'encours des créances détenues par le créancier, sans ajustement pour pertes attendues sur ces crédits.

41. L'unité de compte type pour les statistiques monétaires et financières est l'unité monétaire nationale. Il faut donc convertir en monnaie nationale les actifs et passifs libellés en monnaie étrangère dans la présentation des statistiques monétaires et financières. Conformément aux règles adoptées dans ce manuel et dans le *SCN 1993* pour ce qui est de l'évaluation des opérations et de leur date d'enregistrement, il convient d'utiliser, pour effectuer cette conversion, le taux de change en vigueur sur le

marché à la date de l'opération. Pour convertir les stocks d'actifs et passifs libellés en monnaie étrangère, il y a lieu d'appliquer le taux de change en vigueur à la date d'établissement du compte de patrimoine. Qu'il s'agisse de flux ou de stocks, c'est la moyenne des cours acheteur et vendeur qu'il faut utiliser pour effectuer la conversion.

MOMENT D'ENREGISTREMENT

42. Le présent manuel (comme le *SCN 1993*) recommande d'enregistrer les opérations sur la base des droits et obligations, et non sur une base de caisse. Par conséquent, il y a lieu de les comptabiliser à la date du transfert de propriété de l'actif et non à celle de son paiement. (Ces principes sont décrits au chapitre 5.)

AGRÉGATION, CONSOLIDATION ET ENREGISTREMENT NET

43. L'agrégation consiste à faire la somme des stocks ou des flux pour toutes les unités institutionnelles d'un secteur ou sous-secteur, ou pour tous les actifs ou passifs de telle ou telle catégorie. Il est recommandé ici de présenter et de communiquer sous une forme agrégée les données servant à l'établissement des statistiques monétaires et financières.

44. La consolidation consiste à éliminer les stocks et flux entre les unités institutionnelles d'un même groupe. Pour les besoins de l'analyse, il est procédé à la consolidation des données communiquées pour établir la situation du secteur des sociétés financières et celle de ses sous-secteurs, qui sont présentées au chapitre 7. (L'agrégation et la consolidation des données sont traitées au chapitre 5.)

45. Les unités ou secteurs individuels peuvent avoir le même type d'opérations à la fois en emplois et en ressources (par exemple, ils paient et reçoivent des intérêts) et détenir le même type d'instrument financier comme actif et comme passif. Les combinaisons qui font apparaître toutes les rubriques élémentaires à leur pleine valeur sont appelées *enregistrements bruts*. Les combinaisons dans lesquelles les valeurs de certaines rubriques élémentaires sont compensées par des rubriques qui sont de l'autre côté du compte ou qui ont un signe opposé sont appelées *enregistrements nets*. Conformément au principe général adopté dans ce manuel et dans le *SCN 1993*, les données doivent être enregistrées et établies sur une base brute. Il y a toutefois des circonstances qui justifient la comptabilisation des données sur une base nette, parmi lesquelles l'absence de données brutes (l'enregistrement net est traité au chapitre 5).